



Le 9 avril 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 avril 2024 à 19h, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
Richard Handfield - district #2
Samuel Champagne - district #3
Patrick Beauchamp - district #4
Barbara Legault - district #5
Chantal Chartrand - district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 mars 2024**
- 4.- **CORRESPONDANCE**
- 5.- **RÈGLEMENTS**
 - 5.1- Avis de motion/Règlement 516-24 décrétant une dépense de 3 026 000\$ et un emprunt de 3 026 000\$ pour la construction des ateliers municipaux
 - 5.2- Avis de motion et dépôt du projet/Règlement 308-91-24 modifiant le règlement de zonage 308-91 afin de modifier la grille des normes et usages R-204 afin d'y ajouter l'usage multifamiliale pour un maximum de 4 logements par bâtiment
 - 5.3- Adoption de règlement 515-24 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.- **PROJETS DE RÉSOLUTIONS (PAR SERVICE)**
 - 6.1- Adoption des comptes à payer au 30 mars 2024
 - 6.2- Emprunt au fonds de roulement / Autorisation
 - 6.3- Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison été 2024 / Adoption
 - 6.4- Ministère de la culture et des communications / Bibliothèque municipale Claude-Jasmin de Pointe-Calumet / Aide financière et mandataire
 - 6.5- Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) / Dépôt d'une demande d'aide financière / Autorisation
 - 6.6- Nettoyage des rues au moyen de balais mécaniques pour l'année 2024 / Adoption de la soumission
 - 6.7- Comité consultatif d'urbanisme / 21-03-2024 / Adoption du procès-verbal
 - 6.8- La protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (phase IV) / Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e avenue / Décompte progressif # 7 / Autorisation de paiement
- 7.- **RAPPORTS**



- 7.1- Aucun
- 8.- VARIA
- 9.- RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
- 10.- COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE
- 11.- COMMUNICATION DES CONSEILLERS
- 12.- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13.- LEVÉE DE LA SÉANCE

24-04-057

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QU'À 19h00, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-058

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2024

Il est PROPOSÉ par _____
Et APPUYÉ par _____

QUE le procès-verbal du 12 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 516-24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 026 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 026 000\$ POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par la conseillère Chantal Chartrand qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement décrétant une dépense de 3 026 000 \$ et un emprunt de 3 026 000\$ pour la construction des ateliers municipaux.



AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET/RÈGLEMENT 308-91-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES NORMES ET USAGES R-204 AFIN D'Y AJOUTER L'USAGE MULTIFAMILIALE POUR UN MAXIMUM DE 4 LOGEMENTS PAR BÂTIMENT

Un avis de motion est donné par le conseiller Samuel Champagne, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier la grille des normes et usages R-204 afin d'y ajouter l'usage multifamiliale pour un maximum de 4 logements par bâtiment.

Le conseiller Samuel Champagne dépose le projet de règlement 308-91-24 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier la grille des normes et usages R-204 afin d'y ajouter l'usage multifamiliale pour un maximum de 4 logements par bâtiment.

24-04-059

ADOPTION DE RÈGLEMENT 515-24 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 515-24 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le règlement numéro 515-24 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-060

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 MARS 2024

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 30 mars 2024 au montant de 26 000,38 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 mars 2024 au montant de 1 409 389,03 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-061

EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT / AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp



D'autoriser l'emprunt au fond de roulement de la somme suivante:

2677,18\$ pour le remboursement des 10 chaises de la salle de conférence de la mairie par Remboursement 2e Vie, pour un terme de remboursement de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-062

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON ÉTÉ 2024 / ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison Été 2024, soit adoptée :

Noms
Assistante Coordinatrice - Ariane Frappier
Assistante Coordinatrice (T.E.S) - Clémence Mongrain-Girard
T.E.S - Laurie-Ève Harvey
T.E.S - Pénélope Sansregret
T.E.S - Odessa Pilon
Animateur - Alexia Auger
Animateur - Alexia Poirier
Animateur - Dalia Lavoie
Animateur - Daphnée Cayer
Animateur - Debbie Collins
Animateur - Léa Zankoul
Animateur - Lily-Rose Mandanici
Animateur - Lorik Bérubé
Animateur - Maeva Franco
Animateur - Maïté Ménard
Animateur - Mégan Poirier
Animateur - Meghan Pellerin
Animateur - Olivier Corso-Demers
Animateur - Rebecca Giroux
Animateur - Romane Gravel
Animateur - Samuel Arsenault
Animateur - Leia Scott
Animateur - Olivia Auger
Animateur - Yassine Ennakhili
Animateur - Melinda Demers
Animateur - Charlie Poirier
Animateur - Charly Bonnoyer
Animateur - Winston Gravel
Animateur - Emma Duguay-Fréchette
Animateur - Lucas Demers
Animateur - Marilou Beauchamp
Animateur - Audrée Beauchamp

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-063

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS / BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE CLAUDE-JASMIN DE POINTE-CALUMET / AIDE FINANCIÈRE ET
MANDATAIRE



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp

Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le Conseil municipal dépose au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et maintienne également la politique de développement des collections de la bibliothèque nouvellement mise à jour, ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré, selon les prérequis du ministère de la Culture et des Communications;

DE désigner Madame Brigitte Lessard, directrice de la bibliothèque Claude-Jasmin, en tant que personne responsable et interlocutrice de la Municipalité dans le cadre de cette demande;

DE confirmer l'engagement de la Municipalité de Pointe-Calumet à financer la totalité du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-064

PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI) / DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a pris connaissance du guide du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – Volet aménagements résilients et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au volet aménagements résilients du PRAFI;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet s'engage à respecter les modalités du guide du PRAFI qui lui sont applicables;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet s'engage, si une aide financière pour son projet est obtenue :

À payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés au projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou l'aménagement subventionné, s'il y a lieu.

QUE le conseil municipal autorise Mme Chantal Pilon, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-065

NETTOYAGE DES RUES AU MOYEN DE BALAIS MÉCANIQUES POUR L'ANNÉE 2024 / ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par invitation, pour le nettoyage des rues au moyen de balais mécaniques, pour l'année 2024;



CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue se lit comme suit :

Entreprise JR Villeneuve inc. - 16 081\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Entreprise JR Villeneuve inc. s'est avérée conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

D'ENTÉRINER l'adoption de la soumission de la firme Entreprise JR Villeneuve inc., au montant de 16 081 \$ avant les taxes, pour le nettoyage des rues au moyen de balais mécaniques, et ce, pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-066

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / 21-03-2024 / ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 21-03-2024, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-067

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-CALUMET (PHASE IV) / LOT 700 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE - 13E AVENUE / DÉCOMPTE PROGRESSIF # 7 / AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 551 992,42 \$ (taxes incluses), à la firme Pronex Excavation inc., lequel représente le décompte progressif # 7, dans le cadre des travaux de la protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase IV)/Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

NIL



RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune réponse requise.

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

NIL

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

NIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) Madame Maraventano
- 2) Monsieur François Fex

24-04-068

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QU'À 19h29, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale